
Commerçants zéro déchet

Syndicat mixte Cyclad

1 rue Julia et Maurice Marcou

17700 Surgères

[Voir le site internet](#)

Charles-adrien Beneteau

ca.beneteau@cyclad.org

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Cyclad est un Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des déchets ménagers. Il mène depuis plus de 10 ans des actions sur la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri auprès des ménages et des professionnels. L'opération "Commerçants Zéro déchet" vise à inciter les consommateurs à utiliser des contenants réutilisables pour leurs achats et à encourager les commerçants à les accepter et à les favoriser.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Permettre aux consommateurs d'apporter leurs propres contenants
- Faire connaître les commerçants qui les acceptent

Résultats quantitatifs

En 2019, près de 80 commerçants participent à l'opération. Ils sont référencés sur le site Internet de Cyclad et sur Cartovrac.

C'est une action pérenne, le nombre de participants évolue régulièrement (130 commerçants en 2022).

Résultats qualitatifs

Deux points presse et des publications Facebook sur la page de Cyclad

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Chaque année 5 millions de tonnes d'emballages sont mises sur le marché en France. La fabrication et le transport de ces emballages nécessitent beaucoup de ressources et d'énergie pour un produit dont le destin est d'être jeté après un temps d'utilisation très court. Cela représente 90 milliards d'emballages jetés chaque année dans un pays où la production annuelle de déchets par habitant est de 590 kg.

L'utilisation de contenants réutilisables est donc un geste simple et très efficace pour réduire la production de déchets ménagers. Pour être facilitée, il est très important qu'elle soit encouragée par les commerçants. Sur le territoire de Cyclad, les volontaires peuvent apposer sur leur vitrine un sticker « Ici, sacs à vrac propres acceptés » et sont référencés sur le site internet de Cyclad **cyclad.org** et le site **cartovrac.com**

Cette démarche est un atout pour les commerçants, elle montre leur engagement en faveur de pratiques environnementales vertueuses dans un contexte où l'opinion est de plus en plus sensible à ces actions : 65% pensent qu'il y a trop d'emballages, mais ne savent pas toujours comment s'en passer.

Bien entendu les contenants réutilisables apportés par les clients doivent être propres et adaptés au produit acheté. Les commerçants peuvent refuser les contenants sales, humides ou inadaptés pour préserver la qualité et l'hygiène. La remise du ticket de caisse permet d'assurer la traçabilité du produit.

Planning

- Novembre 2018 : Lancement de l'opération pendant la SERD sur les territoires Aunis Sud, Vals de Saintonge et Aunis Atlantique.

- Mai 2019: Déploiement de l'opération sur la commune de Saintes (marché Saint-Pierre) pendant la SEDD, en partenariat avec le service commerce de la ville.

- En cours : sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les Communautés de Communes adhérentes

Moyens humains

- l'équivalent d'un 1/2 ETP pour la prise de contact, l'enregistrement des commerçants qui adhèrent à la démarche, le suivi et la communication

- Services commerces et/ou développement économique

Moyens financiers

Depuis janvier 2019 :

150 flyers : 110.16€

300 adhésifs : 339.50€

Moyens techniques

- Kit de communication : vitrophanie, stickers, flyers, référencement sur le site internet de Cyclad et sur **cartovrac.fr**

Partenaires mobilisés

- Les services commerces

- Les clubs entreprises

- Les services développement économique

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Des outils de communication adaptés aux vitrines et aux caisses des commerçants.

- La simplicité de mise en oeuvre, le commerçant n'a pas de frais à engager.

- Certains professionnels acceptaient les contenants de leurs clients de manière implicite. Cette action donne de la visibilité pour les clients qui n'osaient pas demander et apporter leurs propres contenants.

- Cette opération permet également d'attirer une nouvelle clientèle.

Difficultés rencontrées

- Quelques règles d'hygiène sont à connaître ; la viande hachée par exemple doit être emballée.

- La disponibilité des commerçants

- Le suivi : s'assurer que le commerçant accepte bien les contenants

Recommandations éventuelles

- Prendre en compte les spécificités du commerce : produits proposés, stand marché,...
- Bien expliquer les objectifs de l'action : si le client a un contenant propre, ne pas le refuser
- Les rassurer sur les règles d'hygiène

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | SIGNALÉTIQUE | ARTISANAT | CONSOMMATEURS | CONSOMMATION DURABLE | COOPERATION LOCALE | CAMPAGNE D'INFORMATION | EMBALLAGE | PAPIER

Dernière actualisation

Novembre 2023

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle
Aquitaine